

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation M. Thierry Lambelet
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016
5. Préavis municipal N° 12/2016 – Plan de quartier – PQ « Chemin du Stand » : modification de l'affectation des parcelles N° 326 et 916
6. Préavis municipal N° 13/2016 – Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021
7. Préavis municipal N° 14/2016 – Budget de fonctionnement pour 2017
8. Préavis municipal N° 15/2016 – Renouvellement du taux d'escompte
9. Election à la commission de gestion 2017
10. Communications du Bureau
11. Communications municipales
12. Paiement des indemnités
13. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Dominique Tavel, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Se sont excusés pour cette occasion : Mme Natalie Gisling, MM. Francisco Fiol, Jonathan Gandillon, Yann Gyger, Fabien Maillefer, Loïc Maillefer et Christian Müller.

Mme Muriel Andrey et M. Jean-François Martin fonctionnent comme scrutateurs.

2. Assermentation M. Thierry Lambelet

M. Dominique Tavel procède à l'assermentation de M. Thierry Lambelet, afin qu'il puisse statuer lors de cette séance et le félicite sous les applaudissements de l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée s'il y a des commentaires concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant ce procès-verbal. Aucune remarque n'étant faite, le PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

5. Préavis municipal N° 12/2016 – Plan de quartier – PQ « Chemin du Stand » : modification de l'affectation des parcelles N° 326 et 916

M. Jacques Perrinjaquet se récusé, non pas en tant qu'auteur avec son épouse d'une opposition, mais plutôt comme propriétaire d'une parcelle voisine de celles concernées par ce plan de quartier. M. Fabien Descoedres se récusé également en invoquant l'article 53 du règlement du Conseil communal.

M. Dominique Tavel rappelle que M. Philippe Diserens a également fait opposition, mais n'est pas concerné par l'article 53, n'ayant pas d'intérêt direct ou personnel dans cette opposition. Il s'agit d'une observation d'intérêt général et il peut donc siéger, à moins qu'un membre du Conseil s'y oppose. Ce n'est pas le cas.

D'autre part, il explique que le Président de la commission d'objet, M. Luc Martin, est apte à siéger, étant cousin germain des propriétaires. Selon la Préfecture, il s'agit d'une 4^{ème} parentèle et non pas d'une 2^{ème}, comme le prévoit le règlement du Conseil communal. Il y a 51 conseillers dans l'assemblée.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jean-Marc Landolt, Municipal responsable de ce préavis qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Luc Martin, Président de la commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre le débat. M. Thierry Lambelet aimerait savoir s'il y a une possibilité de construire un immeuble à la place de la maison actuelle sur le terrain, étant donné que sur les plans un immeuble est dessiné par-dessus la maison actuelle.

M. Jean-Marc Landolt explique qu'il s'agit d'un périmètre d'évolution et un bâtiment pourrait en effet être construit à la place de cette maison.

M. Philippe Diserens s'adresse à l'assemblée. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les membres du Conseil en place lors de la législature précédente peuvent, comme moi, avoir le sentiment que la participation financière des promoteurs des immeubles Dandolens à certains investissements provoqués au Tombey n'a été ni maximale ni optimale.

Afin d'éviter que pareille situation ne se reproduise, j'ai fait opposition au nouveau projet soumis, en raison de l'absence de servitude devant permettre l'aménagement ultérieur d'une surface comprise dans le filtre paysager, et devant permettre aux bus TPM des lignes 702 et

705 de manœuvrer en cas d'extension de la ligne dans cette partie du village à développer, comme cela est le cas près de la salle de gym de Lonay par exemple.

Je rappelle en outre que l'inscription immédiate d'une servitude ne coûte rien et donne uniquement un droit, que ce dernier soit utilisé ultérieurement ou non.

Même si la Municipalité précise dans son projet de réponse que la législation permettrait de réaliser ultérieurement cette démarche, ce mode de faire ne serait certainement financièrement pas neutre en matière d'honoraires d'avocat-conseil et de notaire.

L'adage dit :

- *Gouverner, c'est prévoir
et encore*
- *Ce qui est fait n'est plus à faire*

C'est pourquoi, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser la proposition de réponse faite sur ce point précis, et ce, pour donner aujourd'hui à la commune les droits requis et ainsi favoriser demain, le développement des transports publics sur le haut du village.

M. Jean-Marc Landolt reconfirme la position de la Municipalité concernant la requête de M. Philippe Diserens. En l'absence d'un projet concret, il est difficile d'inscrire une servitude. Il est impossible de savoir si dans le futur un bus desservira le haut de la commune. C'est pourquoi la Municipalité n'a pas négocié d'inscription de servitude avec les propriétaires. Si une expropriation s'avérait nécessaire par la suite, la Municipalité dispose des moyens légaux nécessaires pour le faire. Concernant les frais et s'agissant d'une zone non-constructible, si une emprise devait être négociée, il s'agira d'env. CHF 4.- / m² ce qui ne semble pas justifié pour faire les démarches pour l'inscription d'une servitude. Il n'y a actuellement pas de projet concret des MBC pour cette desserte.

M. Daniel Dietrich demande quels sont les éléments concrets pour inscrire une servitude.

M. Jean-Marc Landolt répond qu'il faut au minimum un principe ou une volonté d'un arrêt à cet endroit, voire un avant-projet, ce qui n'existe pas pour le moment.

M. Sébastien Baconnier demande une précision quant au résumé d'opposition de Mme et M. Perrinjaquet : *le stationnement en surface (parking visiteurs) serait sous-dimensionné, le parcage sauvage engendrant plus d'insécurité sur la rue de la Riaz qui est dépourvue de trottoirs.* Il relève qu'il n'y a pas de remarque concernant le trottoir dans la réponse de la Municipalité. Il voudrait savoir si un trottoir est prévu sur la rue de la Riaz ou pas.

M. Jean-Marc Landolt répond qu'il y a un plan du géomètre dans les annexes, qui montre une situation avec un trottoir projeté le long de la route du Stand et sur le premier tronçon du chemin de la Riaz. Il s'agit d'une servitude de passage qui figure dans le projet. La Municipalité souhaiterait à terme avoir un trottoir sur toute la longueur du chemin de la Riaz.

M. Dominique Tavel revient sur la proposition de M. Philippe Diserens qui n'a pas demandé formellement un amendement au préavis. Il demande si les conseillers sont d'accord de donner suite à sa demande de refuser la réponse de la Municipalité.

M. Luc Martin intervient et dit qu'il y a un préavis présenté au Conseil et il est maintenant question de modifier ce préavis sans amendement. Il s'y oppose. Il propose une interruption de séance pour permettre à M. Philippe Diserens de préparer, le cas échéant, un amendement.

M. Dominique Tavel propose une interruption de cinq minutes pour permettre à M. Philippe Diserens de préparer un tel amendement. M. Philippe Diserens déclare ne pas souhaiter d'amendement.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 12/2016,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE
45 OUI – 5 ABSTENTIONS
2 conseillers se sont récusés

- d'adopter le Plan de Quartier PQ « Chemin du Stand » et son règlement ci-annexé, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 11 septembre au 12 octobre 2015.
- de lever les oppositions maintenues formulées lors de l'enquête publique précitée, et d'adopter les réponses y relatives, telles que proposées dans le présent préavis.
- d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où elle serait actionnée par suite de l'adoption du PQ « Chemin du Stand » et de son règlement.

MM. Jacques Perrinjaquet et Fabien Descoedres réintègrent l'assemblée. Il y a de nouveau 53 conseillers dans l'assemblée.

6. Préavis municipal N° 13/2016 – Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il passe la parole au président de la commission des finances, M. Philippe Diserens, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Personne ne demandant la parole, il lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 13/2016,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- vu les art. 143 LC et 22a RCom,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- de fixer pour la législature 2016-2021, un plafond d'endettement de Fr. 15'000'000.-- maximum.

7. Préavis municipal N° 14/2016 – Budget de fonctionnement pour 2017

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis.

Elle explique que le Budget est plus près de la réalité, contrairement à ceux des derniers exercices, qui montraient souvent un déficit et se sont ensuite soldés par un excédent de recettes. Le service des communes et du logement a demandé des budgets collants de plus près à la réalité, notamment concernant des rentrées fiscales moins pessimistes. Le budget proposé est donc presque équilibré. Il n'y aura certainement pas de grands retours sur la péréquation ni la facture sociale. Cette dernière est toujours sous-estimée par le Canton. On parle d'une différence d'environ CHF 30 Mio. sur 730 Mio. qu'il faut ajouter chaque année aux prévisions du Canton. Elle pense que la vision par rapport aux rentrées fiscales est assez près de la réalité. Elle mentionne un aspect du budget qui suscitera éventuellement des discussions. Il s'agit de l'engagement souhaité de personnel supplémentaire dans deux domaines d'activité, soit la voirie et le personnel de l'administration communale. Elle relève le fait que la charge de travail est directement liée au nombre d'habitants qui a beaucoup augmenté. D'autre part, le personnel communal doit faire face à de nouvelles situations et fournir de nouveaux services. La Municipalité a demandé à ce qu'un audit soit mené, ce qui a été fait en novembre par les auditeurs BDO. L'audit confirme le besoin d'un nouvel engagement.

Elle passe ensuite à la parole à M. Eric Maillefer concernant le personnel de la voirie.

M. Eric Maillefer désire commenter quelques points concernant la voirie. Au point 300.3011.00 il mentionne un effectif de 5 personnes en qui est passé en fin 2011 à 4 personnes. Début 2015, M. Cicognani a demandé une réduction de taux de travail de 20% et l'effectif est tombé à 3.8 employés à plein temps, ce qui rend le travail très difficile en cas d'absence d'un employé. A titre d'exemple, entre 2014 – 2016, de la main-d'œuvre concernant les espaces verts a été sous-traité pour un montant de CHF 96'000.-. Concernant le poste 430.3188.00, il a été augmenté à CHF 19'440.-, étant donné qu'il s'agit de 12 mois de location pour 2017 au lieu des 8 mois en 2016. Toutefois, la dépense effective sera moindre car un accord de sous-location de la machine vient d'être établi avec une commune voisine.

Le poste 450, Déchets, devrait être équilibré. Néanmoins, selon la loi sur les marchés publics, la Municipalité a lancé un appel d'offre pour mettre en concurrence différentes entreprises au lieu d'augmenter simplement les taxes. Elle espère ainsi réduire les coûts d'élimination des déchets et de transport.

M. Dominique Tavel passe la parole au président de la commission des finances, M. Philippe Diserens. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous avez pu le lire au travers de mon rapport, la question des nouvelles ETP prévues au sein de l'administration et de la voirie a été expliquée et commentée par Madame la Syndique, en raison des interrogations provoquées par cette volonté d'élargir le personnel communal.

La commission des finances se félicite de la mise en place spontanée de l'audit qui a eu lieu le mois dernier au sein de l'administration et invite d'ores et déjà la commission de gestion qui sera nommée dans quelques minutes à s'attarder sur l'examen du document établi, au cours de ses travaux de l'an prochain.

Nous espérons en outre que la commission chargée de l'examen de la gestion de l'exercice 2017, qui sera nommée dans 12 mois, aura l'opportunité d'étudier l'audit de la voirie, dont la mise sur pied est vivement souhaitée par la commission des finances.

Pour le reste, la commission vous invite à ratifier le budget 2017 tel que présenté.

M. Dominique Tavel passe le budget en revue chapitre par chapitre en invitant les conseillers à l'interrompre avec d'éventuelles questions.

M. Edy Bridy ne comprend pas le coût net de CHF 220'691.50 concernant le préavis du terrain multisport, qui ne correspond pas aux CHF 230'995.85 inscrits dans le décompte final.

M. Eric Maillefer indique que le chiffre de CHF 220'691.50 correspond à la situation au 20 septembre 2016.

Plus personne ne demandant la parole, il lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2017 et le préavis municipal No 14/2016,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

d'adopter le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté.

8. Préavis municipal N° 15/2016 – Renouvellement du taux d'escompte

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis qui n'a rien à ajouter à ce préavis, mise à part le fait qu'il s'agit d'un préavis présenté chaque année, selon une demande faite par la commission des finances.

Il passe la parole à M. Philippe Diserens, président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel donne lecture de la conclusion du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 15/2016,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

de maintenir le taux d'escompte à 10% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2017 et ce pour une année.

9. Election à la commission de gestion 2017

M. Dominique Tavel ouvre la discussion. M. Sébastien Baconnier présente la candidature de Mme Isabelle Katz, Présidente de la Commission de gestion 2016, qui accepte sa candidature.

Elle propose les candidatures de Mme Claire-Lise Comtesse-Rieben et de Sébastien Baconnier, membres sortants et rééligibles, ainsi que des nouveaux membres, soit : Etienne Bohner, Daniel Monod, Valéry Ponsar et François Vogel.

M. Dominique Tavel demande à tous les candidats s'ils acceptent leur candidature, ce qui est le cas.

Il n'y a pas d'autres propositions et les candidats sont élus tacitement par acclamation.

10. Communications du Bureau

M. Dominique Tavel fait part de deux courriers de remerciement, reçus suite à des lettres de condoléances envoyées par le Bureau du Conseil.

Résultats des votations fédérales du 27 septembre 2016 :

Taux de participation : 57% - Résultats : 402 oui, 476 non.

Jetons de présence : il annonce que les jetons de présence du début d'année 2016, législature précédente, sont mis dans la crousille, selon une décision du Conseil.

Les jetons de présence des deux premières séances de la nouvelle législature seront distribués par Mme Comte en fin de séance. Les conseillers qui le désirent peuvent mettre leurs jetons dans cette même crousille et le montant total pour l'année 2016 sera versé à la fondation Théodora de Lonay.

11. Communications municipales

Mme Irène Caron :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Décompte final de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière selon les comptes 2015

L'Etat nous a communiqué le décompte final 2015 de la péréquation, ainsi que celui de notre participation à la facture sociale et à la réforme policière 2015

Péréquation nette

<i>Contribution budgétée</i>	<i>Calcul final</i>	<i>Différence</i>
<i>Fr. 1'080'692.--</i>	<i>Fr. 1'211'132.--</i>	<i>(Fr. + 130'440.--)</i>

Facture sociale

<i>Contribution budgétée</i>	<i>Calcul final</i>	<i>Différence</i>
<i>Fr. 1'946'242.--</i>	<i>Fr. 2'104'708.--</i>	<i>(Fr. + 158'466.--)</i>

Réforme policière

<i>Contribution payée</i>	<i>Calcul final</i>	<i>Différence</i>
<i>Fr. 332'582.--</i>	<i>Fr. 384'263.--</i>	<i>(Fr. + 51'681.--)</i>

Au vu de ce qui précède, l'Etat nous a donc facturé Fr. 340'587.-- de plus que le budget.

ARASMAC – Réseau AJEMA 2015

Le décompte 2015 du Réseau AJEMA présente un montant en notre faveur de Fr. 6'478.--.

Personnel communal

Madame Martine Comte, boursière, a brillamment réussi les examens des Modules 2 et 3 du Diplôme de cadre en administration communale. Toutes nos félicitations et nos vœux pour la fin de sa formation.

Commission des naturalisations

Dès le début de cette législature, la composition de la nouvelle commission des naturalisations est la suivante :

*Mmes Claire-Lise Comtesse Rieben
Natalie Gisling
Delphine Zurn
Irène Caron, Syndique
MM. Dominique Bolomey
Philippe Gandillon
Eric Maillefer, Municipal*

Cette commission vient de siéger deux fois en novembre, avec 8 candidats auditionnés.

Ferme du Château

Le 1er décembre 2014, la Municipalité répondait à une motion pour l'étude de la démolition de la ferme du Château déposée le 2 décembre 2013. Suite à la mise à l'enquête de ladite démolition, la Section Vaudoise de Patrimoine Suisse avait formulé une opposition. Devant l'impossibilité d'obtenir de Patrimoine Suisse qu'ils retirent leur opposition, la Municipalité s'était résolue à retirer le dossier de démolition. Il s'en est suivi une décision de classement adressée le 30 septembre 2016 par le Juge instructeur de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, qui a renoncé à percevoir un émolument judiciaire. En définitive, la Commune a dû verser Fr. 800.-- de dépens à Patrimoine Suisse. Ce dossier ne sera pas rouvert avant que la Municipalité n'ait étudié une solution pouvant répondre aux exigences des services de l'Etat.

Centre aquatique Région Morges

Lors de sa séance du 11 octobre dernier, les communes membres du COPOL ont reçu les dernières informations sur l'avancement de ce projet. Le jury chargé d'établir un cahier des charges pour le partenaire privé doit maintenant examiner 4 dossiers de consortiums pouvant être retenus pour la construction et la gestion du Centre aquatique. Des estimations chiffrées nous ont été fournies quant à l'investissement à prévoir par les communes, qui devraient se répartir un montant de 15 Mios sur le coût global de 45 Mios, soit environ Fr. 360.--/habitant, plus des charges d'exploitation estimées à Fr. 6.--/habitant pour les communes. Ces données sont bien sûr indicatives pour le moment, le nombre des communes adhérant au projet final n'étant pas connu à ce jour.

Futur foyer EVAM situé En Reculan à Ecublens

Nous venons de recevoir, de la responsable du secteur Centre d'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), les informations suivantes :

- *L'ouverture du foyer EVAM est prévue pour début février 2017.*
- *Une séance d'information publique sera organisée le 23 janvier 2017 à 20h00 à l'espace Nicollier, site scolaire du Pontet à Ecublens, en présence du Conseiller d'Etat Philippe Leuba.*
- *Le foyer comprend deux immeubles pour un total de quelque 110 chambres permettant d'accueillir 220 migrants au maximum.*
- *Il est prévu que la population logée sur le site soit mixte, composée de familles et de personnes seules. La répartition entre ces deux catégories peut évoluer en fonction des besoins en hébergement au niveau cantonal.*
- *L'EVAM assurera une présence de collaborateurs sur le site 24h/24, 7 jours/7. Il s'agit d'une présence aussi bien d'assistants sociaux, de personnel d'intendance et de personnel de surveillance.*
- *L'encadrement social - assuré par les assistants sociaux - consiste à écouter, orienter, conseiller et appuyer les demandeurs d'asile dans leurs démarches tant en favorisant la responsabilisation que l'autonomisation. Les assistants sociaux dispensent également des modules de sensibilisation à la vie en Suisse et sont des interlocuteurs précieux lors des contacts de parents requérants d'asile avec les institutions scolaires.*
- *L'EVAM assurera également un contrôle régulier des présences, veillera au respect du règlement de maison, et prononcera, au besoin, des sanctions à l'encontre de ses bénéficiaires. Toute infraction pénale est dénoncée aux autorités de poursuite pénale.*
- *L'EVAM collaborera très volontiers à la constitution d'un groupe de bénévoles à Ecublens. Les bénévoles sont un pont essentiel entre les migrants et la société suisse et organisent régulièrement des moments d'échanges, que ce soit au cours de "cafés-contacts" hebdomadaires ou lors de fêtes ponctuelles. Certain-e-s tiennent une garderie, font réviser les devoirs des enfants, animent un vestiaire, donnent des cours de français ou toutes sortes de coups de main.*

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Eric Maillefer :

Préavis N° 02/2015 – Création d'un terrain « Multisports », sur la parcelle N° 63

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Dans sa séance du 16 février 2015, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 205'000.-- en vue de réaliser les travaux mentionnés en référence.
Le décompte final est défini comme suit :*

	Préavis 02/2015	Coût effectif
Structure Agorespace	70'000.00	68'576.35
Gazon synthétique	25'000.00	22'030.00
Terrassement, préparation du sol	30'000.00	34'082.85
Maçonnerie	40'000.00	30'430.00
Plantations	5'000.00	7'491.05
Divers, imprévus et mise à l'enquête publique	20'000.00	51'274.80
Total HT	190'000.00	213'885.05
TVA et arrondi	15'000.00	17'110.80
Coût total des travaux TVA incluse	205'000.00	230'995.85
Subside Fonds du Sport Vaudois		-26'800.00
Coût total TVA incluse	205'000.00	204'195.85

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Jerome de Benedictis :

Préavis N° 03/2015 – Remplacement de l'éclairage public à vapeur de mercure par des luminaires à technologie LED

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Dans sa séance du 16 février 2015, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 270'000.-- en vue de réaliser les travaux mentionnés en référence.

Le décompte final est défini comme suit :

	Préavis 03/2015	Coût effectif
235 lanternes Valentino	217'887.30	202'659.30
28 luminaires Teceo	19'822.30	18'779.05
Extension du réseau au ch. de Bellevue	19'220.55	16'241.75
Divers et imprévus	13'069.85	
Coût total des travaux TVA incluse	270'000.00	237'680.10
Subvention remplacement anciens luminaires		-26'300.00
Coût total TVA incluse	270'000.00	211'380.10

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Jean-Marc Landolt :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Commission d'urbanisme

La Municipalité vous informe de la composition de la Commission d'urbanisme, à savoir :

Mme Anne Guglielmetti, Présidente

Mme Anne-Claude Gremlich

M. Pierre Etter

M. Luc Martin

M. Denis Richard

M. Patrick Zurn

M. Alain Thévenaz, Avocat

M. Jean-Marc Landolt, Municipal

CFF – Gare de triage Denges-Echandens

En date du 23 novembre 2016, une délégation des municipalités des communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges a rencontré les représentants des CFF.

A cette occasion, il nous a été confirmé que les travaux de réalisation des parois antibruit le long des rampes de freinage seront exécutés au printemps 2017.

D'autre part, les CFF nous ont informés que, dès le 12 décembre prochain, le tri des wagons sera opéré durant 21 heures par jour, alors qu'actuellement ce travail se fait durant 15 heures par jour. Ce nouveau concept pour la gestion du trafic marchandise s'applique pour l'ensemble du réseau ferroviaire suisse. Cette nouvelle organisation aura notamment pour conséquence de diminuer de moitié le travail entre 22h00 et 06h00, faisant passer le nombre de trains formés par nuit de 30 à 15 unités.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Mme Katharina Zurn :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Commission aide humanitaire

La Municipalité vous informe de la composition de la Commission aide humanitaire, à savoir :

Mme Heidi Addor

Mme Ruth Bohner

Mme Thérèse Maillefer

Président(e) Commission des finances ou son remplaçant

Président(e) Commission de gestion ou son remplaçant

Mme Irène Caron, Syndique

Mme Katharina Zurn, Municipale

Cette Commission se réunit une fois par année, en principe au printemps, afin d'attribuer le montant de Fr. 25'000.--, figurant au budget annuel, compte 110.3659.00, aux dossiers reçus à l'administration communale.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Jerome de Benedictis :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Chantier du giratoire du Brizet

Le chantier du giratoire du Brizet touche à sa fin. En effet, comme vous avez certainement pu le constater, l'œuvre trônant sur la pastille centrale du giratoire et nommée « La Machine » a été installée fin novembre. Outre quelques finitions de détail ces prochains jours, ce chantier sera totalement terminé dans le courant de l'année prochaine avec la pose du tapis définitif sur la chaussée.

Chantier des Atribus et de la Zone 30 à la Rue du Château

Le chantier des atribus est en cours d'exécution. Neuf des dix abris prévus ont été installés et seront pleinement opérationnels avant les fêtes, notamment au niveau du raccordement à l'éclairage public. Les aménagements de génie civil concernant la zone 30 sont également réalisés à l'arrêt Riaz. La construction du dernier atribus, ainsi que la réalisation des aménagements de la Zone 30 au centre du village, sont programmées dès la réouverture de l'entreprise, à savoir à la fin du mois de janvier de l'année prochaine.

Gendarmerie – Poste Mobile à Echandens

Le poste de Police mobile sera présent à Echandens lundi prochain 12 décembre 2016 le matin sur la place du Saugy.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

12. Paiement des indemnités

M. Dominique Tavel invite Mme Martine Comte, boursière à procéder au paiement des indemnités.

13. Divers et propositions individuelles

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée de réserver deux dates. Il s'agit de dates pour d'éventuels Conseils communaux, provisoirement fixés au 27 février et au 3 avril 2017.

M. Philippe Diserens voudrait être renseigné sur l'évolution de deux dossiers, soit :
Au vu de l'avancement des travaux d'agrandissement du cabinet médical du Saugey, et des points en suspens à l'époque liés au bail et au loyer de la ratification du préavis autorisant ces travaux, il souhaite avoir les derniers éléments liés à l'évolution des démarches entreprises et surtout connaître la durée et l'échéance du nouveau bail passé.
Il demande également des nouvelles quant à l'évolution du dossier Demaro et du différend financier lié à l'élimination de terres polluées dans le cadre de la promotion des portes d'Echandens.

Mme Katharina Zurn répond que, concernant l'agrandissement du cabinet médical, de nouveaux baux à loyer seront émis et valable dès octobre 2017 pour 5 ans ou pour 10 ans concernant le cabinet médical. La gérance JFR gère ces dossiers. Les travaux du cabinet médical seront finis le 22 décembre et les autres travaux au printemps 2017.

M. Eric Maillefer répond que la Municipalité a enfin reçu le décompte final de l'entreprise Demaro. Néanmoins, il reste encore un point de litige et le dossier est renvoyé aux avocats. Il espère avoir des nouvelles plus précises pour le prochain Conseil du 27 février 2017.

M. Luc Vittoz se réfère à une zone derrière l'auberge communale, composée d'arbres et d'une petite place de jeu. Cette place de jeu datant d'une vingtaine d'année est désormais désuète et quasi sans enfants. Il propose de modifier cette zone, actuellement aménagée de copeaux contenant souvent des mégots et autres déchets, ce qui complique le travail des ouvriers de voirie.

M. Eric Maillefer le remercie et annonce que cette zone sera remaniée avec les travaux de l'extension de l'Auberge.

M. Jacques Perrinjaquet se dit un peu frustré quant aux élections tacites telles que celle de la nouvelle commission de gestion. Il sait bien que le règlement propose une élection tacite si le nombre de candidats est égale au nombre de sièges à pourvoir. Il se demande néanmoins s'il ne serait pas approprié de demander à l'assemblée son accord pour l'élection des candidats, comme l'avait fait la Préfète lors de l'élection des commissions permanentes.

M. Dominique Tavel en prend note pour les prochaines élections.

Mme Amélie Gilliéron demande s'il est possible de rajouter un bus supplémentaire (705) à 07h53 en direction des hautes écoles, comme cela a été pour celui de 07h34, car il y a toujours trop de monde. Certains étudiants ne réussissent pas à entrer dans le bus à l'arrêt de la Chocolatière.

M. Jean-Marc Landolt rappelle la solution provisoire trouvée et qui n'a rien coûté à la Commune, puisqu'un bus de réserve a pu être libéré. Il vérifiera avec les MBC ce qui pourrait être fait. Il dit que les MBC sont tout à fait au courant de la situation.

M. Giovanni Dietler s'étonné qu'après toute une année, cette question soit toujours au même stade. La Municipalité devrait être plus active pour trouver une solution. Il ne trouve pas normal que les étudiants restent sur le trottoir. Si la Municipalité a accepté la construction de ces foyers pour étudiants, elle devrait se préoccuper de leur transport.

M. Jean-Marc Landolt prend note de la remarque et rappelle qu'une solution a déjà été mise en place. Si le Conseil le demande, une solution, qui aurait forcément un certain coût financier, pourrait probablement être trouvée. L'achat de nouveaux véhicules coûte cher. La Municipalité peut demander une étude et communiquera les chiffres dans les meilleurs délais.

Mme Irène Caron précise que les quelques 300 étudiants de la résidence « Rainbow » bénéficient de très nombreux vélo électriques, mis à leur disposition. A eux de les utiliser.

M. Philippe Diserens revient sur un point faisant partie intégrante du PV adopté de la séance de Conseil du 3 octobre dernier. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Il s'agit du 5^{ème} paragraphe de la page 11 dont je fais lecture :

M. Eric Maillefer dit que jamais un employé de la voirie n'irait arroser des fleurs sur cette pastille. Au point de vue sécurité, il s'y opposerait formellement.

Fin de citation.

J'aimerais préciser combien ces propos, que d'aucuns pourraient considérer comme du chantage, m'ont surpris, pour ne pas dire choqué, et ici rappeler les rôles distincts des pouvoirs exécutif et législatif.

La municipalité propose.

Le conseil communal dispose.

J'espère par conséquent ne plus être confronté à pareille situation au cours de la législature qui vient de démarrer et sais pouvoir compter sur la vigilance de Monsieur le Président en cas d'éventuelle récidive.

Plus personne ne demandant la parole, M. Dominique Tavel remercie l'assemblée de sa présence et sa discipline durant la séance et repasse la parole une dernière fois à Mme la Syndique. Son discours est retransmis ci-dessous :

M. le Président,

Chers Conseillères et Conseillers,

Cher public,

Merci de me donner la parole. Cette fois, je serais tentée de juste vous dire : "le bar est ouvert !" au lieu de vous faire le traditionnel discours. C'est vrai, finalement, après une séance aussi bien remplie...

Plusieurs personnes ces derniers temps m'ont demandé si nous avons un "nègre" pour rédiger nos textes. Eh bien non, chacun d'entre nous prépare ses allocutions, et parfois en soumet le projet aux collègues. Quand on voit comment ça se passe aux Etats-Unis et en France en ce moment, on se demande d'ailleurs à quoi servent les gens qui préparent les débats en coulisses, vu les écarts de langage et autres insultes qui fleurissent sur nos écrans et dans les médias.

De mon côté, je me suis demandé qui serait le plus déçu si je dérogeais à la tradition. Je sais d'expérience que ceux qui sont le plus attentifs, ce sont ceux qui sont amenés à prendre eux-mêmes la parole en public, et il y en a un certain nombre parmi vous. Que ce soit en tant que président ou membre d'une société locale, dans le cadre professionnel ou surtout en votre qualité de conseiller communal, vous êtes particulièrement exposés à devoir un jour ou l'autre parler devant une assemblée. Et les risques de finir de ce côté-ci de la salle dans 5,

10 ou 15 ans sont bien réels, ne l'oubliez pas, surtout vous nos plus jeunes conseillers ! Ce n'était pas non plus dans mes projets lorsque je suis entrée au Conseil en 1993...

Mais ceux qui m'accordent leur plus grande attention, ce sont mes collègues, je le sais, puisqu'ils sont souvent appelés à prendre la parole, eux qui risquent de me remplacer si je devais manquer un 1^{er} août ou une fête d'Abbaye. Pour ça et pour leur soutien, pour tout le travail qu'ils accomplissent presque toujours dans la bonne humeur, je tiens à les remercier vivement.

Ensuite, je me suis demandé ce que j'allais **vous** dire, alors que cette législature n'a pas encore 6 mois. J'ai alors réalisé que le nouveau Conseil avait eu à se prononcer sur un nombre élevé de préavis, nouvelle législature oblige. Mes collègues et moi-même tenons donc à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez et pour les débats fructueux que nous avons eus lors de toutes ces séances de commissions.

Merci également au Président et aux membres du bureau, aux scrutateurs, qui ont eu fort à faire en cette année où les élections et votations se sont enchaînées. Et j'ai une petite pensée pour la secrétaire, qui devra reconstituer ce discours qui n'en est pas un à partir de quelques notes...

D'habitude, au dernier conseil, on fait le bilan de l'année... Je n'ai pas besoin de vous énumérer les travaux et chantiers réalisés ou en cours, on ne peut les manquer, il y en a partout au village. Vous aurez tout le détail des tâches réalisées en 2016 dans le prochain rapport de gestion. Dans les choses positives, on peut bien sûr mentionner la réalisation de notre terrain multisports, et celle du giratoire du Brizet avec en point d'orgue la pose de "la machine", comme on l'appelle déjà, sur la pastille centrale. Un joli film de sa construction circule d'ailleurs sur FB.

Si on doit aborder ce qui ne s'est pas fait, notre plus grosse déception a sans doute été de ne pas pouvoir démolir la ferme du Château, ainsi que nos vains efforts pour lutter contre les incivilités et les déprédations. Et si je devais vous parler du futur, ce serait bien entendu de notre projet de salle villageoise aux Utins, dossier sur lequel nous travaillons de manière efficace afin de pouvoir vous le soumettre dans les meilleurs délais.

On ne peut pas finir l'année sans donner une occasion à la Municipalité d'exprimer toute sa gratitude à des personnes qui le méritent bien : je pense tout d'abord aux nombreux bénévoles que compte la Commune, ceux qui la font vivre tout au long de l'année.

J'enchaînerai avec le personnel communal, en particulier celui du bureau de l'administration, qui a dû composer avec une augmentation de la charge de travail combinée avec des variations assez inhabituelles des effectifs. Puis l'équipe de la voirie, dont le champ d'activités ne cesse d'évoluer au fur et à mesure des nouveaux quartiers et équipements qui se mettent en place sur notre territoire. Au service de conciergerie, enfin, tous nos remerciements aussi pour leur efficacité.

Parfois, il faut un discours pour prendre congé de quelqu'un. Eh bien non, personne ne nous a quittés, volontairement ou involontairement, ces 6 derniers mois, et j'espère que nous continuerons dans cette voie en 2017.

Ce qui m'amène naturellement à une autre tradition, celle de formuler des vœux pour l'année à venir. Je vous souhaite à tous de douces et féériques Fêtes de Noël et une année 2017 riche en petits plaisirs et grands succès.

Je crois que j'ai fait le tour de ce que j'avais à dire. Je n'ai pas réussi à repérer de gens qui n'écoutaient pas, c'est donc très prometteur, et je vous remercie de tout cœur de votre attention.

Maintenant, je déclare le bar ouvert !

Plus personne ne demandant la parole, le président clôt la séance vers 21h30.

Le Président :

La Secrétaire :

Dominique Tavel

Thérèse Maillefer